

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mercredi 30 mars 2016 Par suite d'une convocation en date du 17 mars 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 30 mars 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 13 En exercice : 13 Présents : 13 Votants : 13 Délibération n°D_2016_03_30_17</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaine, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absente ayant donné procuration : Mme Sandrine Jallin à Mme Maryline Derouet Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Nathalie Venancio est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget principal M14 – Vote du budget primitif de l'exercice 2016

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 du budget principal, arrêté lors de la réunion de la commission finances du 15 mars 2016, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 840 752.60 €

Dépenses et recettes d'investissement : 509 848.62 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	840 752.60 €	840 752.60 €
Section d'investissement	509 848.62 €	509 848.62 €
TOTAL	1 350 601.22 €	1 350 601.22 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 15 mars 2016,

Vu le projet de budget primitif 2016 du budget primitif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2016 du budget principal arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	840 752.60 €	840 752.60 €
Section d'investissement	509 848.62 €	509 848.62 €
TOTAL	1 350 601.22 €	1 350 601.22 €

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 31 mars 2016 Et de la publication le : 31 mars 2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 31 mars 2016 Le Maire, Alain CHAMOSSET</p>
--	---